

POUR NOUS CONTACTER :

Internet : www.veoliaeau.fr
Téléphone : 0 969 323 458 (appel non surtaxé)
Renseignements du lundi au vendredi 8h-19h, samedi 9h-12h
Urgences : 24h/24 et par courrier (adresse ci-dessous)
Veolia Eau Clientèle TSA 90001 69155 Vaulx en Velin Cedex

Facture
du 14/04/2014

00003601 13310



00123690/14041102214/32285/84/0/100000EGC 03.558.014

ACTIF IMMOBILIER
COPRO POLLUX S12
6 RUE JOSEPH NICOLLET
74300 CLUSES

Présentation simplifiée de votre facture

m³

Abonnement : AVRIL 14 A SEPT.14 4 824,57 €

Consommation : SOLDE 04/13 A 03/14 729,84 €

398 m³ à 1,83 € le m³
Prix unitaire moyen, soit 0,00183 € le litre

Montant facture TTC 5 554,41 €

Solde antérieur 0,00 €

MONTANT A REGLER 5 554,41 €
avant le 29/04/2014

Utilisez l'enveloppe jointe pour le paiement. N'envoyez pas le paiement à votre agence.

4

à 398 000 litres d'eau

ez votre espace client sur : www.veoliaeau.fr
de :

é de compteur
consommation

PAYÉ le 30 AVR. 2014

carte bancaire ou prélèvement automatique
s factures en choisissant l'e-facture
s sur l'eau dans votre commune

UTES LES INFORMATIONS DONT VOUS AVEZ BESOIN !

Votre Facture en détail

votre référence : 03.558.014.00003601 13310

page 2 / 2

Compteur n°	Déterminé par	Date	Nouvel Index	Ancien Index	Consommation	Volume consommé	Acompte à déduire	Solde facture
D11KB005420	relevé	01.04.2014	1459	817	642	642	244	398

	volume (m³)	prix unitaire montant HT	distributeur montant HT	autres organismes montant HT	taux de TVA	sous-total HT
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement (part distributeur)			884,44		5,50 %	
Location compteur (part distributeur)			8,59		5,50 %	
Consommation (part distributeur)	398	0,3973	158,13		5,50 %	
Abonnement (part syndicale)				772,50	5,50 %	
Consommation (part syndicale)	398	0,0457		18,19	5,50 %	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	398	0,0360		14,33	5,50 %	
Sous-total HT						1 856,18
COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Abonnement (part distributeur)			1 604,08		10,00 %	
Abonnement (part communautaire)				1 184,50	10,00 %	
Consommation (part distributeur)	398	0,6291	250,38		10,00 %	
Consommation (part communautaire)	398	0,1600		63,68	10,00 %	
Sous-total HT						3 102,64
ORGANISMES PUBLICS						
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	398	0,2800		111,44	5,50 %	
Modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)	398	0,1500		59,70	10,00 %	
Sous-total HT						171,14
Sous-total HT par bénéficiaire						5 129,96

Détail de la TVA

montant HT	taux TVA	montant TVA
1 967,62 €	5,50 %	108,22 €
3 162,34 €	10,00 %	316,23 €

Détail du montant à payer

total HT	total TVA	montant TTC	net à payer
5 129,96 €	424,45 €	5 554,41 €	5 554,41 €

Eau : L'alimentation en eau potable comprend le prélèvement de l'eau brute, le traitement de potabilité, le stockage et la distribution.

Eaux usées : Ce service correspond à la collecte des eaux usées, à leur dépollution en station d'épuration avant rejet dans le milieu naturel.

Abonnement : Montant fixe destiné à couvrir une partie des charges des services mis à votre disposition.

Consommation : Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

Agence de l'Eau : Organisme qui gère les ressources en eau et lutte contre les pollutions.

Part(s) collectivité(s) : Montant reversé aux collectivités responsables du service public (commune, syndicat ou communauté) et destiné à financer les réseaux et installations.

Part distributeur : Rémunération pour l'exploitation du service par le gestionnaire.

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux - 52 rue d'Anjou - 75008 PARIS
SCA AU CAPITAL DE 2.207.287.340,98 Euros RCS PARIS B 572.025.526
N° individuel d'identification à la TVA : FR 23 572 025 526

Le règlement de service est disponible sur simple demande. Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés. Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits. Tout retard de paiement expose à des pénalités : pour les professionnels, au moins égales à trois fois le taux d'intérêt légal avec un minimum de perception de 15,00 euros TTC ; pour les particuliers, seule une pénalité de 15,00 euros TTC sera appliquée. Indépendamment de cette pénalité, peuvent s'ajouter les frais de commission de rejet de paiements impayés qui seraient facturés par les établissements bancaires au distributeur d'eau. La durée de conservation des factures est de 4 ans minimum.

piements

ou de
tout
sé !